

Réunion des Délégués Syndicaux et des représentants des employeurs

Vendredi 10 avril 2020

Dans le contexte actuel, les délégués syndicaux et les représentants des employeurs, de la DR IDF Est, ont une réunion tous les vendredis afin de veiller à la bonne mise œuvre des consignes particulières et pour remonter les problématiques rencontrées sur le terrain. A ce jour sur notre DR, la médecine du travail comptabilise 111 agents qui sont, soit considérés comme des cas contacts, présumés ou avérés.

Les délégués syndicaux de la CFE CGC, de la CFDT, de FO et de la CGT étaient présents.

❖ Voici la liste des points abordés ce jour :

- ✓ Mise à jour du Plan de Continuité de l'Activité : intégration des activités de maintenance et d'entretien nécessaires au bon fonctionnement du réseau, et intégration des représentants du personnel.
- ✓ Les tests de communication via les sms sont faits, ils ne sont pas encore concluants, tous les agents ne les reçoivent pas.
- ✓ Sur l'éventualité d'utilisation la radio (SOMERO), qui avait été demandée par la CGT, la semaine dernière, en cas de blackout du réseau téléphonique et/ou informatique. Le test a été fait avant le confinement => *La délégation CGT a demandé que des tests soient effectués avec les agents et que des explications leurs soient fournies*
 - ⇒ **17 appels ont fonctionné sur 19 passés. La Direction a initié une formation avec les explications nécessaires pour une bonne utilisation du système par les agents.**
- ✓ Concernant les agents qui travaillent à domicile => *la délégation CGT précise que l'accord en vigueur n'est pas absolument pas appliqué. Nous demandons, une nouvelle fois, qu'une attention particulière soit apportée aux conditions dans lesquelles les agents travaillent (aspects techniques, logistiques, matériels, etc.).*
 - ⇒ **La Direction nous précise que les conditions actuelles de télétravail ne rentrent pas dans le cadre de l'accord en vigueur et qu'un atelier a été mis en place mardi 7 avril sur la gestion du télétravail et la garde d'enfants.**
- ✓ Concernant les nouvelles consignes sur l'utilisation des vêtements image de marque et la demande de la CGT concernant les dotations supplémentaires ainsi que le portage des consignes de sécurité :
 - ⇒ **La direction a demandé que le nombre de bleus dont les agents disposaient soit comptabilisés, à chaque entrée dans un cycle de travail. Pour ceux qui en avaient besoin ils vont avoir un ou deux sets supplémentaires y compris pour les gants de manutention. De plus les agents doivent maintenant emmerger pour signifier qu'ils ont bien eu connaissance des mises à jour des fiches réflexes.**

Délégués Syndicaux CGT de la DR IDF EST

- ⇒ **La Direction informe aussi les agents qu'ils peuvent utiliser leurs anciens bleus même si ils ne sont pas floqués avec le bon logo => la CGT demande si des vêtements qui seraient enfermés dans un placard depuis plusieurs années garderaient les mêmes propriétés de sécurité ?**
Le médecin du travail insiste sur le fait que les vêtements soient bien lavés à 60° et la Direction revient vers nous concernant les mesures mises en œuvre pour le comptage des lavages afin de garantir les propriétés ignifuges des EPI.
- ✓ La délégation CGT alerte sur le fait que le chômage partiel pourrait être mis en place à EDF (cf. Compte rendu du CSE-C d'EDF du 9 avril 2020) :
- ⇒ **La Direction nous dit ne pas avoir eu d'informations à ce sujet et qu'il n'est pas à l'ordre du jour de leurs prochaines réunions.**
- ✓ La délégation CGT repose la question de la contamination possible des agents et la reconnaissance de l'arrêt du travail.
- ⇒ **La Direction nous informe que si cela devrait être reconnu en maladie professionnelle ou déclaré en arrêt de travail la décision viendrait de l'état.**
- ✓ L'Etat a demandé aux entreprises de ne pas verser de dividendes à leurs actionnaires. Le Premier Ministre a réitéré sa demande auprès des entreprises qui ont un accord d'intéressement de verser une prime exceptionnelle de 2000 € => *La délégation CGT réitère cette question.*
- ⇒ **La Direction nous donne la même réponse à savoir que le sujet est toujours en discussion au national.**
- ✓ Dans plusieurs entreprises de l'énergie, des mesures ont été prises concernant les congés et les RTT, qu'elle est la posture d'Enedis ?
- ⇒ **La Direction nous informe qu'effectivement le sujet est bien en discussion dans les instances nationales.**
- ✓ Concernant la libre circulation des élus du personnel : sur d'autres directions l'autorisation a été donnée aux élus => *La CGT insiste sur le fait que les élus sont responsables et doivent pouvoir réagir rapidement et donc avoir une autorisation permanente de déplacement et ne l'utiliser que si besoin est*
- ⇒ **La Direction maintient sa posture : les autorisations pourront se faire au cas par cas et de façon ponctuelle pour des raisons qu'elle jugera valable.**
- ✓ La Direction commence à réfléchir à l'organisation post confinement => *La délégation CGT insiste sur le fait que l'urgence concerne les conditions de travail dans le contexte actuel, d'autant plus que nous n'avons aucune visibilité sur la date de fin du confinement ni sur les conditions dans lesquelles la reprise va se faire.*

La délégation CGT est, et restera à votre disposition pour répondre à toutes vos questions et porter toutes vos revendications. N'hésitez pas à nous contacter !

Prochaine réunion en intersyndicale le vendredi 17 avril 2020.